

Mise en Œuvre de Moyens Adaptés pour les Personnes en Situation de Handicap

Pour garantir l'inclusion et la participation pleine et entière des personnes en situation de handicap, divers moyens sont déployés à différents niveaux, allant de l'accessibilité physique à l'adaptation pédagogique en passant par l'organisation des formations.

Accessibilité des Locaux : Les établissements veillent à ce que leurs locaux soient accessibles aux personnes en situation de handicap, en aménageant des rampes d'accès, des ascenseurs, et en éliminant les obstacles physiques.

Visite Guidée de l'Établissement : Une visite préalable guidée est organisée pour familiariser les personnes en situation de handicap avec les lieux et les aménagements disponibles.

Besoin d'une Place de Stationnement : Des places de stationnement réservées et adaptées sont prévues pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap.

Vérification de l'Absence d'Obstacle : Avant chaque événement ou formation, une vérification est effectuée pour s'assurer qu'il n'y a pas d'obstacles physiques entravant la circulation des personnes en situation de handicap.

Vérification de l'Ouverture des Portes : Les portes sont vérifiées pour s'assurer qu'elles sont facilement accessibles et que leur ouverture ne pose pas de difficultés supplémentaires aux personnes en situation de handicap.

Facilité d'Accès aux Sanitaires : Les sanitaires sont aménagés de manière à être accessibles aux personnes en situation de handicap, avec notamment des équipements adaptés.

Aménagement de la Salle/Bureau de la Formation : Les salles de formation sont aménagées pour garantir un confort optimal et une accessibilité pour tous.

Coordination des Aménagements à Réaliser : Une coordination est mise en place pour planifier et mettre en œuvre les aménagements nécessaires en fonction des besoins spécifiques de chaque personne en situation de handicap.

Aménagement Organisationnel de la Formation : L'organisation de la formation est adaptée pour tenir compte des contraintes et des besoins des personnes en situation de handicap.

Fractionnement de la Formation : La formation peut être fractionnée en sessions plus courtes pour faciliter l'apprentissage et la participation des personnes en situation de handicap.

Instauration des Pauses : Des pauses régulières sont intégrées dans le déroulement de la formation pour permettre aux participants en situation de handicap de se reposer et de récupérer.

Aménagement des Horaires : Les horaires sont aménagés pour tenir compte des contraintes spécifiques des personnes en situation de handicap, notamment en ce qui concerne les déplacements et la fatigue.

Allocation de Temps Supplémentaire : Des temps supplémentaires peuvent être accordés aux personnes en situation de handicap pour compléter les exercices ou les évaluations.

Adaptation Pédagogique : Les objectifs et les modalités pédagogiques sont ajustés en fonction des besoins et des capacités des personnes en situation de handicap.

Allègement des Contenus : Les contenus de la formation peuvent être allégés pour faciliter la compréhension et l'assimilation des informations par les personnes en situation de handicap.

Adaptation des Supports en Cours : Les supports pédagogiques sont adaptés pour être accessibles à tous, en utilisant des formats adaptés tels que le braille, les gros caractères ou les versions audio.

Introduction de Nouvelles Méthodes Pédagogiques : De nouvelles méthodes pédagogiques sont introduites pour favoriser l'apprentissage des personnes en situation de handicap, en utilisant par exemple des supports interactifs ou des outils numériques.

Apport de Matériel Personnel : Les participants en situation de handicap sont autorisés à utiliser leur propre matériel adapté pour faciliter leur participation à la formation.

Adoption par le Formateur d'une Attitude et Méthode Pédagogique Adaptée : Les formateurs sont sensibilisés à l'importance d'adopter une attitude bienveillante et une méthode pédagogique adaptée pour accompagner efficacement les personnes en situation de handicap tout au long de la formation.

En somme, ces moyens mis en œuvre visent à garantir l'égalité des chances et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le processus de formation, en leur offrant un environnement accessible et des dispositifs adaptés à leurs besoins spécifiques.